

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2008)

Heft: 1805

Artikel: Election au Conseil fédéral : ce qu'on sait depuis le 12 décembre 2007, ce que l'on ne sait pas encore : de la formule magique aux limites de la concordance

Autor: Schöni Bartoli, Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012639>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Election au Conseil fédéral: ce qu'on sait depuis le 12 décembre 2007, ce que l'on ne sait pas encore

De la formule magique aux limites de la concordance

Daniel Schöni Bartoli (5 décembre 2008)

La «*formule magique*» instaurée en 1959 a duré 44 ans, jusqu'à l'élection d'un deuxième UDC en la personne de Christoph Blocher. Quatre ans plus tard, ce dernier a été le deuxième à ne pas être réélu en peu de temps, alors que les conseillers fédéraux jouissaient jusque-là d'une sécurité de l'emploi remarquable. Depuis ce 12 décembre 2007, deux conseillers fédéraux se sont retrouvés poussés hors de leur parti, ce qui est également une première dans l'histoire récente. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'en comparaison avec les décennies passées, le système politique suisse a été un peu bouleversé.

A l'heure du remplacement de Samuel Schmid, il vaut la peine de se pencher sur les choses que l'on a apprises de ces événements. Premièrement, un tabou a été brisé: le Parlement ne réélit plus forcément un conseiller fédéral et les élections qui ont lieu tous les 4 ans risquent à l'avenir de remettre à nouveau en question certains mandats. De même, la notion de «*formule magique*» n'est presque plus évoquée: la coalition gouvernementale, autrefois parfaitement stable, est devenue variable. Cela ouvre de nouvelles possibilités. Les grands équilibres autrefois sacrés au sein du collège (confessions religieuses, cantons, régions linguistiques) semblent remis en cause avec un Conseil fédéral

majoritairement originaire de la partie orientale de la Suisse (DP 1804), surtout si l'élu du 10 décembre prochain devait être zurichois.

Par contre, l'équilibre entre les femmes et les hommes est devenu une variable prépondérante et il semble aujourd'hui inimaginable de revenir à un gouvernement avec une présence féminine unique. Autre nouveauté: il est devenu possible d'imaginer qu'un des grands partis ne participe pas au gouvernement. A cet égard, les menaces d'entrer dans l'opposition formulées l'an passé par l'UDC semblent avoir fait long feu. La stratégie d'opposition de ce parti a été un échec suffisamment patent pour qu'il soit prêt à des efforts sur la forme pour réintégrer le plus vite possible l'exécutif. C'est une leçon qui vaut certainement aussi pour le parti socialiste, parfois tenté par une stratégie d'opposition.

Et pourtant, l'UDC dans l'opposition dérange tout de même terriblement les partis bourgeois. Ils ne veulent pas dépendre d'accords avec les seuls socialistes et verts au Conseil national, comme cela pourrait être le cas aujourd'hui. La présence de quatre partis au gouvernement leur permet de construire des majorités en s'appuyant alternativement sur le PS et l'UDC selon les sujets. C'est probablement pour cette raison qu'ils perdent subitement tout esprit critique

vis-à-vis de la candidature d'Ueli Maurer au Conseil fédéral. Les voici prêts à accepter les conditions posées par l'UDC qui prétend imposer son candidat et exclure tout UDC élu sans son accord.

On peut donc en venir aux questions qui restent sans réponses. Le Parlement est-il prêt à céder au chantage que constitue cette menace d'exclusion, limitant ainsi drastiquement le choix auparavant possible d'autres candidatures et créant ainsi un dangereux précédent? Un personnage à l'origine de campagnes électorales scandaleuses et soutenant une initiative extrémiste (voir l'article d'André Gavillet) peut-il entrer au gouvernement uniquement parce qu'il fait de belles promesses et alors que les élus sont encore échaudés par l'expérience Blocher?

Le 10 décembre, le Parlement définira ce qu'il entend par «*concordance*». S'agit-il seulement de former un gouvernement selon la règle proportionnelle ou de réellement «*concorde*», donc de définir ensemble des projets et des mesures? Au seuil d'une crise économique qui promet d'être particulièrement douloureuse, il n'est pas évident que la Suisse puisse encore se satisfaire d'un gouvernement sans ligne directrice. Le moment est venu de raisonner en terme d'accord gouvernemental sur les priorités.